

COMMUNE DE WATTEN

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° 2026/118

CIRCULATION ALTERNEE POUR TRAVAUX DE BRANCHEMENT
PLACE DU RIVAGE

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et le Code de la Route,

Vu la demande présentée par la société VAN EECKE représentée par GROUPE NAT, qui va réaliser des travaux de branchement au 27 place du Rivage,

Considérant qu'il convient de prendre des mesures pour assurer la sécurité des usagers et faciliter le bon déroulement de ce chantier,

ARRÊTE

Art 1 : La circulation se fera de façon alternée par feux tricolores aux abords du chantier sis 27 place du Rivage, à compter du 03/06/2026 et ce pour une durée de 15 jours.

Art 2 : Le stationnement sera interdit à tous les véhicules aux abords du chantier.

Art 3 : Ces dispositions entreront en vigueur dès la pose par l'entreprise de la signalisation réglementaire. L'entreprise s'assurera du maintien d'une signalisation précise et correcte pendant toute la durée du chantier.

Art 4 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- La société VAN EECKE
- La DVI du CD 59
- La CCHF, gestionnaire de voirie communale
- Le gestionnaire de transports scolaires
- La gendarmerie et les sapeurs-pompiers

Fait à WATTEN, le 28/05/2026

Le Maire.

POUR COPIE CONFORME

Le Maire,



[Handwritten signature]

Eric BLIN.